

## CHAPITRE X – CHALLENGE LBFA BENJAMINS - PUPILLES - MINIMES

- 10.1. Le Challenge LBFA pour les catégories benjamins, pupilles et minimes, ouvert à tous les athlètes licenciés à la LBFA. se déroule sous forme d'épreuves combinées: pentathlon pour les minimes, tétathlon pour les pupilles et triathlon pour les benjamin(e)s.
- 10.2. Le Challenge se compose d'éliminatoires par province et région et d'une finale.
- 10.3. Les éliminatoires provinciales ou régionales ont lieu lors de meetings désignés par le Comité provincial ou de région compétent. Le programme des éliminatoires et de la finale est identique.
- 10.4. Il est loisible aux athlètes de participer aux éliminatoires d'une autre province ou région que la leur.
- 10.5. Les éliminatoires se disputent jusqu'au 1<sup>er</sup> week-end de juillet inclus.
- 10.6. Le Comité Directeur de la L.B.F.A désigne le lieu de la finale, après appel aux candidatures.
- 10.7. Les points sont attribués selon les tables d'épreuves combinées BPM.
- 10.8. Les temps pour les courses sont électroniques ou manuels.
- 10.9. Sont qualifiés pour la finale, par catégorie:
  - d'office, l'athlète ayant réussi le meilleur score lors d'une éliminatoire de sa province ou région;
  - les 12 athlètes non qualifiés d'office, ayant réussi le meilleur score, toutes provinces ou région confondues, quelle que soit la province ou région où la performance a été réalisée.
- 10.10. Pour le challenge 2010, les épreuves imposées sont les suivantes:
  - Minimes G.: 80m/1000m/longueur/poids/javelot.
  - Minimes F.: 80m/1000m/hauteur/poids/javelot.
  - Pupilles G.: 60m/1000m/longueur/balle de hockey.
  - Pupilles F.: 60m/1000m/hauteur/poids.
  - Benjamins: 60m/longueur/balle de hockey.
  - Benjamins: 60m/longueur/poids.
- 10.11. Hauteur des barres pour la finale:
  - Pupille F : 0.80 / 0.90 / 0.95 + 5 cm.
  - Minimes F.: 1.10 / 1.10 / 1.15 / + 5 cm.
- 10.12. Les Comités provinciaux ou de régions respectifs se chargent du collationnement des résultats des éliminatoires et de leur transmission, dans les meilleurs délais, à la LBFA.
- 10.13. La Commission des Règlements sportifs de la L.B.F.A. tranche sans appel tout point non prévu au présent chapitre et établit la sélection définitive pour la finale.
- 10.14. En finale, les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent une récompense fournie par la LBFA